

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf avril deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/04/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Eric RIBIERE (en remplacement de Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Béatrice DUFOUR), Catherine CELESTIN, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Roger DESROCHES (en remplacement d'Alain FAUCHER), Carole DUFOUR (en remplacement de Yves CHABRIER), Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement d'Edith LERENARD), Hubert LEHMANN, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Valérie GIROIR), Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Camille DUDOGNON), Monique REIX-BUSSY Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

**EXCUSES :** Jean-Claude BASSET, Patrick DESCHARLES, Dominique DUNAUD, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2013-062 : BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DU THEIL – AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2013-043 approuvant le Compte Administratif 2012 du budget annexe de la ZAE du Theil

### POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté	0,00
déficit d'investissement antérieur reporté	-136 678,02

### SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012

solde d'exécution de l'exercice	-57 819,18
solde d'exécution cumulé	-194 497,20

### RESTES A REALISER AU 31/12/2012

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00

### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012

rappel du solde d'exécution cumulé	-194 497,20
rappel du solde des restes à réaliser	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-194 497,20
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	194 497,20

### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	200 000,00
résultat antérieur	0,00
TOTAL A AFFECTER	200 000,00

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DU THEIL - AFFECTATION DU RESULTAT

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/04/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/04/2013

---

**Numéro de l'acte :** 2013-062 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20130409-2013-062-DE

---

**Date de décision :** 09/04/2013

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.2. Fiscalité

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par  
34 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

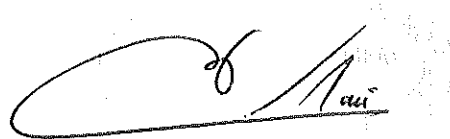
**AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2013)	194 497,20
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2013)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	194 497,20
3) Résultat de fonctionnement à reporter au BP 2013 ligne 002	5 502,80
<b>TOTAL</b>	<b>200 000,00</b>

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le 11/04/2013.

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

